



HODENT

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE
VAUREAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 7 puis 8 puis 7
- Votants : 8 puis 9 puis 8
- Absents : 4 puis 3 puis 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

06 avril 2023

Date d'affichage :

06 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Étaient présents : Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Joël Le Manach (arrivée à 20h30 participe de la délibérations n°2023-22 à la délibération n°2023-30)

Absents excusés : Fabien Copin (pouvoir donné à Nelly Claës), Joël Le Manach (jusqu'à 20h30 et à partir de 22h30), Chloé Journe, Sébastien Valorz.

Nelly Claës a été nommée secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Délibération n°2023-21 : Vote des taux d'imposition 2023
2. Délibération n°2023-22 : Affectation du résultat 2022 commune
3. Délibération n°2023-23 : Vote du budget primitif communal 2023
4. Délibération n°2023-24 : Amortissements budget communal et assainissement
5. Délibération n°2023-25 : Récapitulatif des investissements 2023 pour le budget communal
6. Délibération n°2023-26 : Subventions versées aux organismes privés ou associations
7. Délibération n°2023-27 : Affectation du résultat 2022 assainissement
8. Délibération n°2023-28 : Vote du budget primitif assainissement 2023
9. Délibération n°2023-29 : Récapitulatif des investissements 2023 pour le budget assainissement
10. Délibération n°2023-30 : Choix du Bureau d'Étude pour la révision du PLU
11. Délibération n°2023-31 : Choix du Bureau d'Étude pour la restructuration du bâtiment communal Mairie
12. Délibération n°2023-32 : Demande de DETR pour l'achat d'un nouveau tracteur

13. Délibération n°2023-33 : Modalités de remboursement pour les cartes de transport

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1. Délibération 2023-21 : Vote des taux d'imposition 2023

Le Maire rappelle au conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

À partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le produit de TFPB départemental est transféré aux communes. Le produit prévisionnel de la TH qui doit être compensé s'élève à 51 585€. Les ressources départementales affectées à la commune par la réforme s'élèvent à 54 541€. Le total est égal à 104 840€ soit une surcompensation de 2 956€. Cette dernière, inférieure à 10 000€ en valeur absolue ne sera pas minorée.

Considérant le produit attendu de la fiscalité directe totale de 146 752€ ; il est proposé de maintenir les taux d'imposition identiques à ceux de 2022 et de voter le taux TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale au même taux que la TH précédente.

Les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes seraient de :

	Taux 2023	Évolution 2022/2023
Taxe Foncière sur le Bâti (TFB)	33.49 %*	0%*
Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)	80.03 %	0%
Taxe Habitation (TH)	13.30 %	-

*33.49% = taux communal 16.31% identique à 2022 + 17.18% taux départemental transféré.

Au niveau départemental, les taux moyens 2022 étaient :

- TFB : 39.65 %
- TFNB : 66.68 %
- TH : 24.25 %

Les taux plafonds 2023 sont :

- TFB : 99.13 %
- TFNB : 166.70 %
- TH : 60.63 %

Au niveau EPCI, les taux 2022 sont :

- TFB : 1.96 %
- TFNB : 6.71 %
- TH : 1.78 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'accepter les propositions faites et charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

2. Délibération n°2023-22 : Affectation du résultat 2022 commune

Après avoir approuvé le Compte Administratif du budget principal de la commune de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 226 699.85€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, les membres du Conseil Municipal approuvent d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 61 771€
- Report en section de fonctionnement au compte R 002 : 164 928.85€

Le solde d'exécution reporté en section d'investissement est de - 28 943.18€.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

3. Délibération n°2023-23 : Vote du budget primitif 2023

Le Maire expose le budget primitif communal 2023, à hauteur de :

- Section investissement en dépenses et en recettes : **490 108.33€**
- Section fonctionnement en dépenses et en recettes : **402 264.57€**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif de l'année 2023 de la commune et l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

4. Délibération n°2023-24 : Amortissements budget communal et assainissement

Le Maire présente l'état des amortissements et indique qu'il y a des nouveaux amortissements à inscrire en 2023 :

1. Assainissement :

- Inventaire 14/2022 : Travaux sur le panier de dégrillage de la station amortis sur 10 ans pour un montant total de 878.40€, soit 87.84€/an

2. Commune :

- Subvention pour la révision du PLU amortie sur 15 ans pour un montant total de 6 124.80€ soit 408.32€/an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

5. Délibération n°2023-25 : Récapitulatif des investissements 2023 pour le budget communal

Suite au vote du budget primitif 2023 communal approuvé précédemment, une liste d'investissements est confirmée :

- Enfouissement des lignes : 90 300€
- Aménagement de terrains : 12 000€
- Réaménagement et sécurisation rue de la Clé des Champs : 93 556.51€
- Étude thermique bâtiments communaux (école et salle communale) : 4 000€
- Extension du cimetière : 122 977.14€
- Achat d'un tracteur plus accessoires : 36 200€
- Installation d'une 6^{ème} caméra de vidéoprotection : 17 100€
- Matériel de débroussaillage : 2 690€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

6. Délibération n°2023-26 : Subventions versées aux organismes privés ou associations

Suite au vote du budget primitif 2023 approuvé précédemment, les montants des subventions accordés pour l'année 2023 sont les suivants :

- CCAS de Hodent : 1 000€
- Coopérative scolaire de l'école maternelle de Hodent : 200€

- Remboursement au SIRS pour la participation à la classe orchestre 2023/2024 : 440€

Vu les contraintes budgétaires, il est proposé de répondre négativement à toute autre demande de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

7. Délibération n°2023-27 : Affectation du résultat 2022 assainissement

Après avoir approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'assainissement de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 33 644.98€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, les membres du Conseil Municipal approuvent d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en section de fonctionnement au compte R 002 : 33 644.98€

Le solde d'exécution reporté en section d'investissement est de 32 184.24€.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

8. Délibération n°2023-28 : Vote du budget primitif assainissement 2023

M. le Maire expose le budget primitif assainissement 2023 à hauteur de :

- Section investissement en dépenses et en recettes : **84 096.58€**
- Section fonctionnement en dépenses et en recettes : **58 934.18€**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif de l'année 2023 de l'assainissement et l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

9. Délibération n°2023-29 : Récapitulatif des investissements 2023 pour le budget assainissement

Suite au vote du budget primitif 2023 assainissement approuvé précédemment, une liste d'investissements est confirmée :

- Assistance MO E.V.A. : 38 200€
- Renouvellement pompe de recirculation de la station : 1 708.80€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions faites.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

10. Délibération n°2023-30 : Choix du Bureau d'Étude pour la révision du PLU

Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour la révision du PLU.

Les opérateurs économiques intéressés par la consultation étaient invités à remettre leur candidature et leur offre avant le lundi 13 mars 2023 à 17h00 par voie dématérialisée sur la plateforme suivante : www.e-marchespublics.com

Trois candidats ont répondu dans les délais :

- Verdi Ingénierie
- GEOSTUDIO
- ARCITE CONSEIL

Le marché entre en vigueur à compter de sa notification prévue courant mai 2023. La durée prévisionnelle du marché est de 24 mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal choisissent la société Verdi Ingénierie pour l'attribution du marché et autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Rappel du coût total des offres :

- Verdi Ingénierie : 31 905€ HT (pour la TF) et 7 470€ HT (pour les TO1 à 7)
- GEOSTUDIO : 37 612.50€ HT (pour la TF) et 4 350€ HT (pour les TO1, TO3, TO5 et TO6)
- ARCITE CONSEIL : 37 930€ HT (pour la TF) - n'a pas mentionné les coûts pour les TO

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

11. Délibération n°2023-31 : Choix du Bureau d'Étude pour l'étude de la restructuration du bâtiment communal Mairie

Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour l'étude de la restructuration du bâtiment communal Mairie

Les opérateurs économiques intéressés par la consultation étaient invités à remettre leur candidature et leur offre avant le vendredi 31 mars 2023 à 14h30 par voie dématérialisée sur la plateforme suivante : www.e-marchespublics.com

Un seul candidat a répondu dans les délais : Jérôme Guynet, Architecte.

Coût tranche ferme : 5 000€ HT

Coût tranche optionnelle : 1 500€ HT

Le marché entre en vigueur à compter de sa notification prévue courant avril 2023. La durée prévisionnelle du marché est de 6 mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal choisissent l'architecte Jérôme Guynet pour l'attribution du marché et autorisent Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

12. Délibération n°2023-32 : Demande de DETR pour l'achat d'un nouveau tracteur

Le Maire expose les modalités de la subvention DETR 2023.

Il est proposé de retenir l'acquisition d'un nouveau tracteur et ses accessoires estimé à 37 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De solliciter la DETR pour l'acquisition d'un nouveau tracteur et ses accessoires dans la catégorie n°6 « Cadre de Vie » au taux de 40%
- D'autoriser le Maire à engager et signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

13. Délibération n°2023-33 : Modalités de remboursement pour les cartes de transport

Monsieur le Maire présente les nouvelles modalités de tiers payant proposées aux familles pour l'année scolaire 2023/2024.

Afin de confirmer la prise en charge de la participation de la commune pour les familles concernées, il est proposé d'approuver la signature du contrat avec l'option 4 « prise en charge d'un montant fixe personnalisé par le client ». Ce montant sera délibéré en juin lorsque tous les tarifs seront connus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve la signature du contrat avec l'option 4 « prise en charge d'un montant fixe personnalisé par le client » et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Fabien Copin.
Voix contre	-
Voix abstention	-

14. Questions diverses :

- Pass Activités Jeunes 2023 : il sera distribué en Mairie. Pour l'instant il n'y a que 200 cartes de prêts. Les jeunes de 3 à 16 ans doivent le demander en Mairie.
- Lycée à Magny-en-Vexin : la Région a voté le financement et la Mairie de Magny a le terrain pour son implantation, mais l'Éducation Nationale (via le rectorat de Versailles) tergiverse et « envisagerait » une création à Chaumont-en-Vexin, dans les Hauts de France. En effet, elle souhaite un « grand » lycée d'environ 1 600 élèves, alors que le projet de Magny ne serait que de 600 élèves. Mme Péresse, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, dit qu'elle a tenu ses engagements, la ville de Magny-en-Vexin aussi. Une pétition a donc été lancée par la CCVVS pour la création du lycée à Magny-en-Vexin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

La Secrétaire de séance



Le Maire
Eric Breton

